

COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 11 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi onze décembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers : 09			
Présents : 07	Votants : 08	Pouvoirs : 01	

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Helen HENDERSON, Claude CAILLOU, Martine LE FLOC'H, Jean-Luc LEGAY, Jean-Paul CAHN, Marie-Françoise MILLELIRI, Céline LEMAIRE.

Absent représenté : Thierry DESVIGNES ayant donné pouvoir à Jean-Luc LEGAY

Absent excusé : Paul DESBROSSE,

Désignation du secrétaire de séance : Martine LE FLOC'H est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 30 octobre 2018 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2018-43 : Indemnité allouée aux comptables du Trésor

Le conseil municipal,

Vu l'article de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- **D'ACCORDER** cette indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Marie-José WIMETZ pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018 et à Monsieur Eric DE LAMBERTERIE DU CROS à partir du 1^{er} septembre 2018 pour la durée de son mandat.

2018-44 : Création d'un jardin du souvenir et de caves-urnes

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'un jardin du souvenir ainsi que de caves-urnes dans le nouveau cimetière pour un montant de travaux estimé à 8 142.33 € HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise DELANGE&FILS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le projet dont le montant s'élève à 8 142.33 € HT

AUTORISE Madame le Maire à

SOLLICITER une subvention à hauteur de 80% du montant HT auprès de l'État au titre de la DETR

INSCRIRE le montant de ces travaux au Budget 2019

SIGNER tout document se rapportant à cette délibération

2018-45 : Aménagement paysager du nouveau cimetière rue du Clos Corbin

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement paysager du nouveau cimetière en lien avec la création du « jardin du souvenir » pour un montant de travaux estimé à 3 910.50 € HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise OLIVERT PAYSAGE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le projet dont le montant s'élève à 3 910.50 € HT

AUTORISE Madame le Maire à

SOLLICITER une subvention à hauteur de 75% du montant HT auprès du PNRGF

INSCRIRE le montant de ces travaux au Budget 2019

SIGNER tout document se rapportant à cette délibération

2018-46 : Amendes de Police

Madame le Maire expose aux conseillers les modalités de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Elle propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

- Fourniture et mise en place d'un miroir rue de Viltard. Les travaux envisagés permettront de sécuriser la sortie des véhicules allée des Sables. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 584.00 € HT.
- Fourniture et pose d'un radar pédagogique rue de Boisminard. Les travaux envisagés permettront de rappeler aux usagers de la route qu'ils sont en zone urbaine et que la vitesse est limitée à 50 Km/h. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 5 035.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et une voix contre

DECIDE de réaliser les travaux de fourniture et mise en place d'un miroir rue de Viltard pour un montant prévisionnel de 584.00 € HT,

DECIDE de réaliser les travaux de fourniture et pose d'un radar pédagogique rue de Boisminard pour un montant prévisionnel de 5 035.00 € HT,

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et à les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

2018-47 : SDESM – Modification des statuts

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2018-56 du Syndicat Département des Energies de Seine-et-Marne portant modification de ses statuts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM :

Seul l'article 3.2 – Compétence à la carte est modifié :

3.2 – Compétences à la carte

Le Syndicat est également compétent pour les compétences à la carte suivantes :

- Eclairage public : gestion, maintenance préventive et curative, et recensement géolocalisé en vue de leur intégration dans le SIG des installations des réseaux d'éclairage public communaux.
- Communications électroniques et éclairage public : les communes pourront confier la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques et d'éclairage

public ainsi que les travaux de réhabilitation et de création des réseaux d'éclairage public, lorsqu'ils se situent en dehors des périmètres d'enfouissement des réseaux basse tension, afin de bénéficier des conditions des marchés du SDESM. Ces travaux seront en revanche à leur charge.

- Achat groupé d'énergie
- Étude et/ou maîtrise d'ouvrage et/ou travaux et/ou exploitation pour :
 - o Réseau de chaleur et de froid
 - o Installation de central de production d'énergie d'origine renouvelable et/ou de récupération
 - o Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Études liées à la maîtrise de la demande d'énergies et en particulier à la mise en place d'un dispositif « de conseil en énergie partagée » (CEP)
- Distribution publique de gaz
- Installation des infrastructures nécessaires à la vidéoprotection [cette compétence ne pourra être exercée que sous réserve d'une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la préfecture et de l'obtention par le SDESM de la certification d'installateur de vidéosurveillance (cf. arrêté ministériel du 5 janvier 2011 NOR : IOCD1033809A)]

Information et questions diverses.

Orientations budgétaires

Helen Henderson informe que, pour pouvoir construire le budget de 2019 qui sera voté au plus tard le 15 avril 2019, il est important d'avoir des devis pour les projets d'investissements envisagés.

Elle rappelle que des engagements pris en 2018 seront payés en 2019:

- enfouissement des réseaux rue de la Grange aux Dîmes
- achat de la lame à neige poussée
- achat d'un chargeur d'occasion
- réfection des vitraux de l'église

De plus, il est rappelé que les travaux de réfection de la voirie de la Grange aux Dîmes seront réalisés courant 2019 avec un reste à charge pour la commune de plus de 100 000 €, une avance de trésorerie sera probablement à prévoir.

Au vu de ces éléments, l'année 2019 doit, si possible, connaître des dépenses raisonnables. Parmi celles-ci :

- Création du jardin du souvenir et de caves-urnes dans le nouveau cimetière
- Aménagement paysager du nouveau cimetière
- Radar pédagogique rue de Boisminard
- Remplacement du miroir au croisement de la rue de Viltard et de l'allée des Sables.

Cette liste n'est pas figée et d'autres projets pourront s'y inscrire si nécessaire.

Helen HENDERSON informe :

- **SDESM** : le syndicat a demandé si la commune avait des projets d'enfouissement de réseaux pour l'année 2020. Il est proposé de demander un avant-projet chiffré pour l'enfouissement des réseaux rue de Boisminard et rue de la Croix Boisée.
- **REFECTION DE LA VOIRIE** : la commune doit être propriétaire de la totalité de l'emprise des travaux afin de pouvoir bénéficier du contrat rural. La commune avait pris contact avec les propriétaires concernés afin de procéder à une rétrocession à l'euro symbolique. Actuellement, il manque au notaire les éléments d'un habitant pour finaliser l'acte d'achat.
- **Chantier citoyen du SIARCE** : il est proposé de voir avec les communes de Buthiers et Boulancourt l'éventualité de faire un chantier citoyen en commun.
- **Association PLAN** : un rendez-vous est prévu avec un habitant de la commune intéressé par ce sujet.
- **SIGEGAS** : le président a démissionné de son poste de conseiller municipal de la commune de Buthiers. De ce fait il ne peut plus être président du SIGEGAS. De nouvelles élections sont prévues en 2019.
- **Naissances** : cette année il y a eu 3 naissances dans la commune.
- Dates à retenir :
 - o Réunion du syndicat du collège

17/12/2018

- | | |
|----------------------|------------|
| o Vœux du Maire | 12/01/2019 |
| o Journée des Jeunes | 26/01/2019 |
| o Loto/Galette | 27/01/2019 |

Arbres menaçant de tomber

Jean-Luc Legay informe que des arbres pourraient tomber sur la voirie. Un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés pour leur demander de les abattre.

Frelons asiatiques

Jean-Luc Legay alerte les conseillers sur le problème des frelons asiatiques qui menacent de proliférer de manière exponentielle sur le secteur.

Céline Lemaire explique qu'il est important de piéger de début février à fin mai. Une information sur les moyens de piégeage sera diffusée aux habitants.

Helen Henderson rappelle que la destruction des nids reste à la charge du propriétaire et qu'une demande d'aide financière peut être faite auprès de la commission action sociale.

La séance est levée à 21 heures 40

A Nanteau-sur-Essonne, le 11 décembre 2018.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire